

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
Tel : 02.54.87.30.14
Mail : mairie@chapellemartin.fr
Site internet : dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de
Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine
séance du 20/03/2024

L'an 2024, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît
Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 11 Votants : 10	Date de la convocation 12/03/2024 Date d'affichage 12/03/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Objet de la délibération : VOTE DES TAUX DE LA TAXE FONCIERE POUR 2024 - 2024-09

Le Maire rappelle que, l'année dernière, la part de la taxe foncière qui revenait autrefois au département a été transférée à la Commune.

Le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas augmenter les taux de taxe foncière pour l'année 2024 et de conserver les taux de l'année 2023, à savoir :

Taxe foncière (bâtie): 37.58 %
Taxe foncière (non bâtie): 42.62 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.07 %

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité d'appliquer les taux cités ci-dessus.

Le Maire,
FESNEAU Jean-Louis

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :
Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20240405-2024-09-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2024

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
Tel : 02.54.87.30.14
Mail : mairie@chapellemartin.fr
Site internet : dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr



La Chapelle St Martin
en plaine

Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 20/03/2024

L'an 2024, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier, BOURGOIN Audrey

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 10 Votants : 10	Date de la convocation 12/03/2024 Date d'affichage 12/03/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE DRESSE PAR LE RECEVEUR PRINCIPAL - 2024-10

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer:

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La secrétaire de séance,

Le Maire,
FESNEAU Jean-Louis

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20240402-2024-10-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
Tel : 02.54.87.30.14

Mail : mairie@chapellemartin.fr
Site internet : dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 20/03/2024

L'an 2024, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laelitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier, BOURGOIN Audrey

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 10 Votants : 10	Date de la convocation 12/03/2024 Date d'affichage 12/03/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE - 2024-11

Monsieur Jean-Louis FESNEAU, s'est absenté au moment du vote.

Le compte administratif 2023 est présenté par Madame Emilie FROUFE.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 de la commune de la Chapelle St Martin en Plaine, qui s'élève à :

	Mandats émis	Titres émis	Excédent	Déficit
Section d'exploitation	378 782.85 €	573 433.43 €	194 650.58 €	
Section d'investissement	332 123.31 €	303 902.46 €		28 220.85 €

La secrétaire de séance,

Le Maire,
FESNEAU Jean-Louis

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :

Accusé de réception en préfecture
041-214 100398-20240402-2024-11-BF
Date de réception préfecture : 02/04/2024

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
Tel : 02.54.87.30.14

Mail : mairie@chapellemartin.fr

Site internet : dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 20/03/2024

L'an 2024, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît

Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier, BOURGOIN Audrey

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 10 Votants : 10	Date de la convocation 12/03/2024 Date d'affichage 12/03/2024
---------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE - 2024-12

Le Conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif 2023 de la Commune de la Chapelle Saint Martin en Plaine.

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
- Constatant que le compte administratif 2023 présente:

Un excédent de fonctionnement de 194 650.58 euros

Un déficit d'investissement de 28 220.85 euros

Un déficit de restes à réaliser en investissement de 12 980.97 €

décide à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit:

Au 1068: 41 201.82 euros

au D001: 28 220.85 euros

Le solde disponible soit 153 448.76 euros est affecté à l'excédent reporté de la section de fonctionnement (R002).

La secrétaire de séance,

Le Maire,
FESNEAU Jean-Louis

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :

Accusé de réception en préfecture
041-214100396-20240402-2024-12-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
Tel : 02.54.87.30.14
Mail : mairie@chapellesmartin.fr
Site internet : dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de
Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine
séance du 20/03/2024

L'an 2024, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît
Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier, BOURGOIN Audrey

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 10 Votants : 10	Date de la convocation 12/03/2024 Date d'affichage 12/03/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE - 2024-13

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

Vote les crédits au budget primitif 2024 de la commune qui s'élève en recettes comme en dépenses à :

- Section de fonctionnement: 511956.20 euros
- Section d'investissement: 348 442.82 euros

La secrétaire de séance,

Le Maire,
FESNEAU Jean-Louis

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20240402-2024-13-BF
Date de réception préfecture : 02/04/2024

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
Tel : 02.54.87.30.14
Mail : mairie@chapellemartin.fr
Site internet : dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 20/03/2024

L'an 2024, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît
Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 11 Volants : 11	Date de la convocation 12/03/2024 Date d'affichage 12/03/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU LOTISSEMENT DU CLOS DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL - 2024-14

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de litres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer:

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2023, celui de tous les litres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

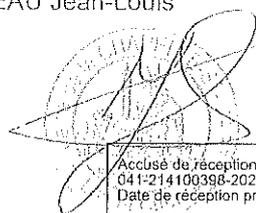
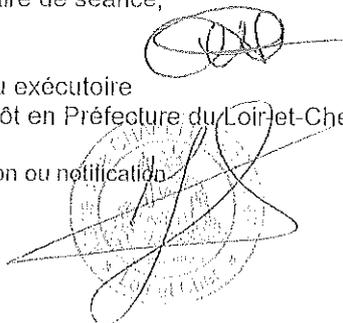
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

La secrétaire de séance,

Le Maire,
FESNEAU Jean-Louis

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loiret-Cher
le :
et publication ou notification
du :



Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20240402-2024-14-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
Tel : 02.54.87.30.14

Mail : mairie@chapellestmartin.fr
Site internet : dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 20/03/2024

L'an 2024, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît
Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 11 Votants : 11	Date de la convocation 12/03/2024 Date d'affichage 12/03/2024
---------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU LOTISSEMENT DU CLOS - 2024-15

Monsieur Jean-Louis FESNEAU, Maire, s'est absenté au moment du vote.

Le compte administratif 2023 est présenté par Madame Emilie FROUFE.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2023 du lotissement du clos, qui s'élève à:

	Mandats émis	Titres émis	Excédent	Déficit
Section d'exploitation	52 072.78 €	66 766.02 €	14 693.24 €	
Section d'investissement	58 923.77 €	105 466.67 €	46 542.90 €	

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :

Le Maire,
FESNEAU Jean-Louis

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20240402-2024-15-BF
Date de réception préfecture : 02/04/2024

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
Tel : 02.54.87.30.14
Mail : mairie@chapellesmartin.fr
Site internet : dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 20/03/2024

L'an 2024, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît
Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 11 Votants : 11	Date de la convocation 12/03/2024 Date d'affichage 12/03/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 DU LOTISSEMENT DU CLOS - 2024-16

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif 2023 du lotissement du Clos (La Chapelle Saint Martin en Plaine),

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

- Constatant que le compte administratif 2023 présente :

un excédent de fonctionnement de 14 693.24 €

un excédent d'investissement de 46 542.90 €.

Décide à l'unanimité de reporter en 2024 l'excédent constaté.

La secrétaire de séance,

Le Maire,
FESNEAU Jean-Louis

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20240402-2024-16-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
Tel : 02.54.87.30.14
Mail : mairie@chapellesmartin.fr
Site internet : dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 20/03/2024

L'an 2024, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOU Benoit
Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 11 Votants : 11	Date de la convocation 12/03/2024 Date d'affichage 12/03/2024
---------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------

Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU LOTISSEMENT DU CLOS - 2024-17

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les crédits du budget primitif 2024 du lotissement du Clos qui s'élève à :

Section de fonctionnement : 48 099.91 € en dépenses comme en recettes.

Section d'investissement : 26 116.93 € en dépenses et 82 905.90 € en recettes.

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :

Le Maire,
FESNEAU Jean-Louis

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20240402-2024-17-BF
Date de réception préfecture : 02/04/2024

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
Tel : 02.54.87.30.14
Mail : mairie@chapellemartin.fr
Site internet : dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 20/03/2024

L'an 2024, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît
Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 11 Votants : 11	Date de la convocation 12/03/2024 Date d'affichage 12/03/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Objet de la délibération : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - 2024-18

Le Budget de chaque association est présenté et commenté.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le montant des subventions versées aux associations qui en ont fait la demande, comme suit:

A.S.A.C.V.	30 €
LA BAND'A	400 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	10 €
UNCAFN	200 €
UNRPA	200 €
ADMR	984.20 €
ASSAD:	316.35 €
Harmonie	1500 €
Campus des métiers et de l'artisanat	560 €
MUD	80 €
Vélo électrique	200 €
Association des Maires du Loir-et-Cher	298.20 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	80 €
Conservatoire d'espaces naturels	30 €
AFPE	150 €

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :

Le Maire,
FESNEAU Jean-Louis

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20240402-2024-18-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
Tel : 02.54.87.30.14
Mail : mairie@chapellestmartin.fr
Site internet : dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de
Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine
séance du 20/03/2024

L'an 2024, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoit
Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 11 Votants : 11	Date de la convocation 12/03/2024 Date d'affichage 12/03/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Objet de la délibération : VERIFICATION DU MAINTIEN EN ETAT DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES - 2024-19

Le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de faire une vérification du maintien en état de conformité des installations électriques pour les bâtiments de la commune (mairie, 14 rue des Fleurs, Boulangerie maison des associations, foyer rural, chapelle du Villiers, Eglise du Bourg, atelier municipal)

3 devis ont été reçus :
L'Apave pour un montant de 610 € avec le même tarif pour 2025
Socotec pour un montant de 853 € avec un tarif pour 2025 de 605 €
Bureau Veritas pour un montant de 1837 € avec un tarif pour 2025 de 1117 €

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de L'Apave d'un montant de 610 € HT et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis.

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :

Le Maire,
FESNEAU Jean-Louis

Accusé de réception en préfecture
041-214 100398-20240402-2024-19-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs

41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel : 02.54.87.30.14

Mail : mairie@chapellemartin.fr

Site internet : dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 20/03/2024

L'an 2024, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît
Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 11 Votants : 11	Date de la convocation 12/03/2024 Date d'affichage 12/03/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Objet de la délibération : DIAGNOSTICS DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE - 2024-20

Le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de faire un diagnostic DTA pour les bâtiments de la commune. (Mairie, 14 rue des Fleurs, maison des associations, foyer rural, 18 rue de la Roche, 7 rue des Fleurs, Eglise du Bourg, chapelle du Villiers et 11 rue de la Roche)

2 devis ont été reçus :

MRIC pour un montant de 2504 € HT avec un supplément de 50 € HT à prévoir pour effectuer les prélèvements.
EXIM CENTRE pour un montant de 2710 € HT avec un supplément de 50 € HT à prévoir pour effectuer les prélèvements.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de MRIC pour un montant de 2504 € HT et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis.

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :

Le Maire,
FESNEAU Jean-Louis

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20240402-2024-20-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
Tel : 02.54.87.30.14
Mail : mairie@chapellemartin.fr
Site internet : dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 20/03/2024

L'an 2024, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît
Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 11 Votants : 11	Date de la convocation 12/03/2024 Date d'affichage 12/03/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Objet de la délibération : DEVIS ABC PROTECTION INCENDIE - 2024-21

Le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de faire vérifier les blocs d'éclairage de sécurité, de rajouter des panneaux sortie de secours, d'indiquer des consignes de sécurité, des plans d'intervention et de rajouter des extincteurs pour les bâtiments de la commune.

1 devis a été reçu :

ABC Protection Incendie pour un montant de 1609.62 € HT.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de ABC Protection Incendie pour un montant de 1609.62 € HT et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis.

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :

Le Maire,
FESNEAU Jean-Louis

Accusé de réception en préfecture
041-214100398-20240402-2024-21-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs
41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine
Tel : 02.54.87.30.14
Mail : mairie@chapellestmartin.fr
Site internet : dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr



Extrait du registre des délibérations de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine séance du 20/03/2024

L'an 2024, le 20 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil sous la présidence de FESNEAU Jean-Louis, Maire

Présents : M. FESNEAU Jean-Louis, Maire, Mmes : BOURGOIN Audrey, BOUTIN Marie-Pierre, BRINDEAU Sandrine, DRIEU Delphine, FROUFE Emilie, LEMAIRE Laetitia, MM : CHAUVEAU Jean-Yves, LEMAIRE Bruno, MORMICHE Jérôme, TROUILLEBOUT Benoît
Absent(s) : M. BERTHELOT Olivier

Secrétaire de séance : FROUFE Emilie

Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 12 Présents : 11 Votants : 11	Date de la convocation 12/03/2024 Date d'affichage 12/03/2024
--------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

Objet de la délibération : DEVIS PORTE LOCAL CP - 2024-22

Le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de changer la porte en bois du local des CP.

1 devis a été reçu

L'entreprise LUBINEAU pour un montant de 820 € HT

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de L'entreprise Lubineau d'un montant de 820 € HT et autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer ce devis.

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture du Loir-et-Cher
le :
et publication ou notification
du :
Affichée le :

Le Maire,
FESNEAU Jean-Louis

Accusé de réception en préfecture
041-214 100398-20240402-2024-22-DE
Date de réception préfecture : 02/04/2024